

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
22 SEPTEMBRE 2021

DATE d’AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 32  
Votants : 34

L’an deux mille vingt et un,

le 28 septembre à dix-neuf heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Mireille LUCAS, - Régine ROSSET.

**M. Christian BILLY donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

**Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Noël PAUL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°99-2021 – RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D’ELIMINATION DES DECHETS**

M. Samuel FERET, Vice-président en charge de la transition écologique, présente le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets.

Il rappelle que l’article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en fixe les obligations en matière de communication et que les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précisent les indicateurs techniques et financiers qui doivent y être présents.

La présentation de ce rapport en Conseil Communautaire doit intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et être également transmis aux communes membres pour présentation en Conseil Municipal. Ce rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie.

Ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l’information sur la gestion du service d’élimination des déchets. Il doit être présenté sous la forme d’une information détaillée comprenant un descriptif de l’organisation du service et des prestations réalisées au cours de l’année 2020.

Le territoire de la Communauté de Communes connaissant une forte variation saisonnière de sa population, le nombre d’habitants pris en compte dans ce rapport est celui de la population dite « DGF », intégrant les résidences secondaires, qui est de 33 429 habitants en 2020. La population INSEE (27 942 habitants en 2020) est également prise en compte, afin de pouvoir comparer les ratios avec ceux utilisés par l’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME) et CITEO.

En 2020, 5 763,24 tonnes d’ordures ménagères ont été collectées, soit une baisse de 1,67 % par rapport à 2019 (- 97,78 tonnes). Le ratio d’ordures ménagères est de 172,40 Kg/hab/an (pop DGF) et de 206,26 Kg/hab/an (pop INSEE).

Les tonnages de déchets recyclables sont :

- 836,32 tonnes d'emballages légers (+ 6,19 %)
- 2 023,64 tonnes de verres (+ 3,95 %)
- 531,99 tonnes de papiers (-9,98 %)

Par ailleurs, 149 903 passages ont été comptabilisés sur les déchetteries et plateformes de déchets verts. Les tonnages de déchets déposés sur ces sites ont été de 9 690,44 tonnes, principalement des gravats (1 243,54 tonnes), du tout-venant (2 282,20 tonnes) et des déchets verts (3 468 tonnes).

**Bilan financier** (*Compte administratif 2020 du Budget Principal - service déchets*)

### BILAN FINANCIER 2020 SERVICE DECHETS

**RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2019 (A)**

**-3 259,03 €**

Compte Administratif 2020	Dépenses	Recettes	SOLDE 2020
<b>Fonctionnement 2020</b>			
Frais de structure et prévention	294 686,69 €	17 559,63 €	<b>-277 127,06 €</b>
Ordures ménagères	2 221 480,87 €	12 203,14 €	<b>-2 209 277,73 €</b>
Tri sélectif	844 265,16 €	714 001,24 €	<b>-130 263,92 €</b>
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 015 657,51 €	108 143,42 €	<b>-907 514,09 €</b>
<b>TOTAL Fonctionnement 2020</b>	<b>4 376 090,23 €</b>	<b>851 907,43 €</b>	<b>-3 524 182,80 €</b>
<b>Investissement 2020</b>			
Frais de structure et prévention	46 525,39 €	45 149,07 €	<b>-1 376,32 €</b>
Ordures ménagères	153 594,92 €	159 995,37 €	<b>6 400,45 €</b>
Tri sélectif	174 027,55 €	132 772,12 €	<b>-41 255,43 €</b>
Déchetteries et plateformes déchets verts	41 515,94 €	27 076,70 €	<b>-14 439,24 €</b>
<b>Total Investissement 2020</b>	<b>415 663,80 €</b>	<b>364 993,26 €</b>	<b>-50 670,54 €</b>
<b>Financement usagers 2020</b>			
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		3 277 528,00 €	<b>3 277 528,00 €</b>
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères ( <i>REOM Spéciale, usagers professionnels et services communaux</i> )		373 345,91 €	<b>373 345,91 €</b>
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères ( <i>REOM Spéciale, réémission factures 2014</i> )		1 844,41 €	<b>1 844,41 €</b>
<b>Total financement usagers 2020</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 652 718,32 €</b>	<b>3 652 718,32 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 (B)</b>	<b>4 791 754,03 €</b>	<b>4 869 619,01 €</b>	<b>77 864,98 €</b>

**RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2020 (A+B)**

**74 605,95 €**

<b>Restes à réaliser 2020</b>	<b>22 530,00 €</b>	<b>10 716,00 €</b>	<b>-11 814,00 €</b>
<b>RESULTAT au 31 décembre 2020 avec les restes à réaliser 2020</b>			<b>62 791,95 €</b>

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et professionnels non exonérables et par la Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les professionnels et communes.

Détail Financement usagers	2020	%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	3 277 528 €	90
REOM spéciale	373 346 €	10
redevances spéciales professionnels	230 591 €	6,2
redevances spéciales hébergements plein air	64 251 €	1,7
redevances spéciales services municipaux	78 504 €	2,1
<b>TOTAL Financement usagers</b>	<b>3 650 874 €</b>	<b>100</b>

Le bilan de l'exercice 2020 présente un excédent de 77 864,98 €. Le résultat cumulé au 31 décembre 2020 est de 74 605,95 €.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des Déchets.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 01/10/21  
Le Président,

